

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU,, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS (10) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier

- création d'une autorisation de programme et vote des crédits de paiement
- sollicitation d'un financement du département de la Vienne
- autorisation de signature des marchés.

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le conseil municipal avait approuvé la candidature de la commune à l'appel à projets régional « amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » et autorisé le Maire à solliciter auprès de la Région les financements européens disponibles dans le cadre de cet appel à projet.

Parmi les bâtiments retenus par la commune dans son dossier de candidature figuraient ceux de l'école primaire Lavoisier (maternelle, élémentaire et restaurant scolaire) dans le cadre d'une opération globale visant à :

- renforcer la performance énergétique du bâti : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries
- réaliser la mise en accessibilité de l'école, et procéder aux réhabilitations nécessaires (sanitaires, aménagements de fonctionnement, évolution de la réglementation incendie)

pour un montant total de 1 233 036 € TTC et une sollicitation de subvention à hauteur de 432 846 € auprès du FEDER par l'intermédiaire de la Région.

Enfin, la subvention attribuée par le Conseil Régional est de 150 000 € de subvention. Toutefois, considérant la nécessité de réaliser les travaux par rapport à l'état général de dégradation du bâtiment, il est proposé de maintenir la réalisation de cette opération. Le planning de travaux s'établirait en 3 phases :

- école élémentaire : de juin 2017 à février 2018
- école maternelle : de février à août 2018
- restaurant scolaire : été 2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 11

page 3/3

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération n°115, à la sous fonction 213.13, au service gestionnaire 5200 et aux articles budgétaires concernés.

- de solliciter un financement auprès du conseil départemental à hauteur de 250 000 €
- d' autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 6 lots ci-dessous, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

1	Gros œuvre - Flocage
2	Isolation Thermique par l'Extérieur – Menuiseries extérieures - Etanchéité
3	Plafonds suspendus – Plaques de plâtre – Menuiserie bois intérieure – Faïence, carrelage - Peinture
4	Chauffage – Plomberie – Ventilation CFA/CFO
5	Ascenseur
6	Rideaux intérieurs

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

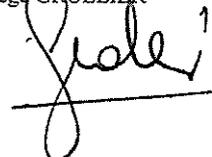
Publié à la mairie, le 21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 15 décembre 2016****n° 11****page 2/3**

Il convient donc de créer une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement correspondants sur les 3 exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 1 353 000 € TTC, incluant la location des modulaires pendant la durée des travaux (environ 120 000 €).

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n°11 du 28 janvier 2016 autorisant la candidature de la commune à répondre à l'appel à projet régional "amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants" pour l'école Lavoisier,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux d'isolation par l'extérieur, de remplacement des menuiseries, de mise en accessibilité et de réhabilitation des bâtiments de l'école Lavoisier,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'établir une autorisation de programme et voter les crédits de paiement (montant TTC) suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

imputations		total	2016	2017	2018	2019
Dépenses	Travaux éducation	862 000 €		269 000 €	456 000 €	137 000 €
	accessibilité	180 000 €		89 250 €	90 750 €	
	développement durable	225 000 €		75 000 €	75 000 €	75 000 €
	Etudes, honoraires et divers	86 000 €	86 000 €			
	Total TTC	1 353 000 €	86 000 €	433 250 €	621 750 €	212 000 €
Recettes	Subvention FEDER	150 000 €		40 000 €	40 000 €	70 000 €
	Subvention département	250 000 €		50 000 €	100 000 €	100 000 €
	Autofinancement (dont FCTVA = 16,404 %)	1 039 000 €	86 000 €	343 250 €	481 750 €	42 000 €
	Total TTC	1 353 000 €	86 000 €	433 250 €	621 750 €	212 000 €

Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2016